



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diplômes

Question écrite n° 60199

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les menaces qui semblent actuellement peser sur le diplôme national d'oenologue. Alors qu'un projet de réforme de ce diplôme a été lancé depuis plus de trois ans, il semblerait qu'aucune avancée significative n'ait été enregistrée à ce jour. Bien au contraire, les professionnels craignent que cette réforme soit peu à peu écartée, au détriment du diplôme national d'oenologie et au profit de formations de type « masters ». Or, avec cette remise en question du diplôme national d'oenologue, c'est l'oenologie française qui pourrait être menacée au point de perdre son rôle de leader sur le plan européen. Aussi, compte tenu des conséquences liées au risque de dépréciation du diplôme national d'oenologue, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures précises qu'il entend mettre en oeuvre afin de permettre la réforme de ce diplôme dans des conditions conformes à sa réputation d'exception et d'excellence.

Texte de la réponse

Dans le cadre des perspectives d'harmonisation européenne des formations supérieures (L-M-D), la formation d'oenologue et le diplôme national d'oenologue ont fait l'objet de réflexions menées au sein de la commission consultative permanente d'oenologie, qui comprend des professionnels et des représentants des deux départements ministériels concernés, ayant respectivement en charge l'enseignement supérieur et l'agriculture. Dès que cette instance, dans sa nouvelle composition résultant du décret du 23 décembre 2003, sera en mesure de se réunir, les réflexions seront poursuivies, dans un souci d'affirmation de la qualité de la formation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60199

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2594

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6835